

ORDONNANCES

FAITES ET PASSÉES

PAR

SON EXCELLENCE

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

ET

LE CONSEIL SPÉCIAL

POUR LES AFFAIRES DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA,

Constitué et assemblé en vertu et sous l'autorité d'un Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la première année du règne de Sa présente Majesté la Reine Victoria, intitulé, "*Acte pour établir des dispositions temporaires pour le Gouvernement du Bas-Canada.*"

VOLUME QUATRIÈME.



Quebec :

IMPRIMÉES PAR JOHN CHARLTON FISHER ET WILLIAM KEMBLE,

IMPRIMEUR DES LOIS DE SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

Anno Domini, 1839.